

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 13 décembre 2021 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Laurent Desbois, Maire de l'arrondissement
Mme Marie Potvin, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Caroline Braun, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur adjoint - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice d'arrondissement
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 03.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot du maire et des élus et élus débute à 19 h 03 et se termine à 19 h 15.

CA21 16 0374

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 13 décembre 2021, à 19 h

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 13 décembre 2021, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 15 ET SE TERMINE À 19 H 54.

CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR COURRIEL PAR LE SECRETARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Rani Cruz	Lors de la fermeture de la rue Dollard, nous avons remarqué une magnifique amélioration du cycle de dépôt et de ramassage des élèves des écoles Guy-Drummond et Stanislas. Même si nous savons que ce projet est pilote, il a néanmoins eu du succès et nous voulons la confirmation qu'il va être mis en œuvre cet année et dans les années suivantes. Comme de nombreuses études l'ont démontré, la création de Rues d'école est fondamentale à la transition écologique.
Marguerite Kephart	J'aimerais savoir quand il sera possible d'organiser le compostage dans les grands immeubles qui bordent la Côte Ste Catherine et le Blvd St Joseph à Outremont. Il me semblait que la ville de Montréal avait promis que cela se ferait en 2020. OU en est-on dans ce dossier? Il me semble important que cette question soit traitée bientôt, dans le cadre de l'amélioration des pratiques écologiques par les citoyens d'Outremont
Jean-Christophe Mortreux	Lors de la dernière séance, vous avez mentionné que vous prévoyez prendre 12 à 18 mois avant de fournir un plan afin de sécuriser les rues. Or, tous les jours, de manière systématique, des automobilistes brûlent des stops, foncent à 100% au-dessus de la limite de vitesse, ne donnent pas la priorité au passage piéton. Si, à cause de votre inaction pendant ces 12 à 18 mois, un enfant est blessé gravement ou, pire, tué, ne seriez-vous pas désolé de ne pas avoir agi plus tôt? Plusieurs endroits sont évidemment problématiques. Pourriez-vous s'il vous plait agir au cours des 6 prochains mois, au moins avec des mesures temporaires, afin de sécuriser ces lieux, en attendant des mesures permanentes?
Sarah Dorner	Une annonce a été faite par l'équipe d'Ensemble Montréal pour débiter la période de stationnement gratuite sur rue à partir de 19h. Par contre, dans les secteurs Joseph-Beaubien et Claude-Ryan ayant une densité élevée de restaurants et peu de stationnement hors rue pour les appartements, cela pourra rendre la vie difficile pour les résidents. Il n'est pas souhaitable d'encourager les clients des restaurants de stationner sur les rues résidentielles alors que les résidents doivent payer aux bornes de stationnement pour stationner chez eux! Nous acceptons les vignettes des résidents d'autres secteurs d'Outremont, car ils ont payé selon le principe de pollueur-payeur, mais le stationnement gratuit n'est pas acceptable. Pour les visiteurs, pourriez-vous prévoir une amélioration du site internet ou la création d'une nouvelle application pour entrer les informations au lieu de changer les heures pour le stationnement gratuit? Merci.
Nicolas Saunier	Sur quelle base scientifique ou étude le maire peut-il affirmer publiquement que "le règlement sur la zone unique de stationnement...a pour conséquence d'augmenter la circulation automobile dans l'arrondissement", "La création d'une zone unique a favorisé les déplacements en voiture" et " Je ne pense pas que cela rejoigne l'objectif écologique qu'on veut atteindre"?
Nicolas Saunier	La nouvelle administration s'engage-t-elle à appuyer les projets de ruelles

	vertes déjà approuvés par les résidents et l'arrondissement?
Axel BERGMAN	Quand allez-vous donner suite aux prochaines étapes de mise en place de la piste cyclable sud-nord qui relie Côte Ste-Catherine et le campus MIL de façon permanente ? La consultation a déjà eu lieu au printemps, quelles sont les prochaines étapes ? Est-ce qu'au printemps 2022, elle sera installée ? C'est d'autant plus important que la station de métro Outremont sera fermée et qu'il faut proposer des alternatives de mobilité durable à la population.
Shannon Babcock	Le 25 novembre 2021, le rapport Dejean sur les synagogues hassidiques à Outremont a été présenté. 1) Qu'est-ce que vous visez comme actions concrètes de l'arrondissement pour donner suite à ce rapport, vu les besoins actuels des citoyens hassidiques et les solutions proposés? (Bâtiments multi-usages, salles de prières, rénovation des synagogues existants etc.) 2) Pendant la période consultation, après la présentation du rapport, il avait les gens qui posaient des questions qui n'avaient rien à voir avec le rapport, et les gens qui démontraient les préjugés ou des fausses informations autour du sujet. Dans le futur, qu'est-ce que vous allez faire pour faciliter ce genre de consultation d'une manière efficace, et respectueuse envers tous les participants, hassidiques et non-hassidiques?
David	I know that the Mayor has stated that he cares deeply about developing cultural wealth of Outremont, but thus far, this seems to be nothing more than a campaign slogan. I would like to know if Mayor Desbois intends to keep and implement the excellent 5 year cultural plan conceived of by former councilor for Jeanne Sauv�, Fanny Magini? If not, what concrete steps will be taken by his administration to achieving his objective of promoting local cultural institutions?
Jill Lance	Ma question porte sur la table de concertation pour am�liorer le bon voisinage entre des personnes juives hassidiques et des personnes non-juives hassidiques. Cette table de concertation est une initiative de collaboration visant � faciliter le dialogue et la cohabitation entre les communaut�s diverses qui comprend des partenaires, dont des chercheurs universitaires. Bien que les membres de cette table aient un mandat de deux ans, l'initiative vient de prendre forme durant les derniers mois. Pouvez vous parler du plan d'avenir de cette table de concertation : quand le premier rapport sera-t-il publi� et est-ce que vous, M. Desbois, avez l'intention de continuer � soutenir cette importante initiative ?
David Beitel	Dans deux sorties m�diatiques dans le Devoir et dans le journal d'Outremont, vous mentionner que 'le r�glement sur la zone unique de stationnement...a pour cons�quence d'augmenter la circulation automobile dans l'arrondissement', 'La cr�ation d'une zone unique a favoris� les d�placements en voiture' et ' Je ne pense pas que cela rejoigne l'objectif �cologique qu'on veut atteindre'. Je voudrais savoir quelle �tude et quelle consultation publique vous basez-vous pour justifier ces commentaires? Si vous voulez r�duire les d�placements en voiture � Outremont, pourquoi avez-vous promis l'assouplissement de la politique de stationnement plut�t que de la renforcer? Pour rappel, � Outremont, avant cette r�glementation, environ 60% des places de stationnement �taient accessibles � tous gratuitement, une situation qui est diam�tralement oppos�e � la mise en �uvre de la transition �cologique.
Diane Shea	Le conseil du maire Tomlinson a cr�e un comit� de bon voisinage. Quelle est la vision du maire Desbois concernant l'important travail du comit� de bon voisinage ? Le travail sera-t-il le m�me ? Si non, comment cela va-t-il changer ?
St�phane Goyette	Bonjour, En pr�vision de la s�ance du conseil d'�tablissement d'Outremont de ce soir, du 13 janvier 2021, permettez-moi de reformuler la question de Madame Lucile Baladier que je poserai ce soir en pr�sentiel, Madame Baladier ne pouvant �tre pr�sente ni physiquement ni virtuellement: La SQDC (Soci�t� Qu�b�coise du Cannabis) a sign� un bail avec le propri�taire de l'immeuble sis au 1371 avenue Van Horne et pr�vu d'y installer une succursale. Or, consid�rant que: "Selon le chapitre C-5.3, article 33 de la loi encadrant le cannabis; La Soci�t� qu�b�coise du cannabis ne peut exploiter un point de vente de cannabis � proximit� d'un �tablissement d'enseignement qui dispense des services d'�ducation pr�scolaire, des services d'enseignement primaire ou secondaire, des services �ducatifs en formation professionnelle ou des services �ducatifs pour les adultes en formation g�n�rale, ni � proximit� d'un �tablissement d'enseignement coll�gial.Un point de vente de cannabis est situ� � proximit� d'un �tablissement d'enseignement lorsque le trajet le plus court pour s'y rendre par une voie publique, au sens du troisi�me alin�a de l'article 66 de la Loi sur les comp�tences municipales (chapitre C-47.1), est de moins de 250 m ou, sur le territoire de la Ville de Montr�al, de moins de 150 m, � partir des limites du terrain o� se situe cet �tablissement. "C'est sous la recommandation de la

	<p>Santé publique que le gouvernement a introduit le principe de corrélation entre la distance d'un établissement d'enseignement et les effets possibles des habitudes de consommation des jeunes qui en résulteraient sur leur santé mentale. Bien que légale au sens de la Loi, la localisation du local visé aurait une telle proximité d'écoles et de parcs (il serait à près de 170 mètres du Collège Stanislas, moins de 350m du Campus MIL, de 2 écoles primaires (École Guy-Drummond et École Lajoie) et de la future école primaire du MIL sans compter qu'il ferait face à la station de métro Outremont et à quelques mètres du Parc Kennedy), fréquentés chaque jours par des milliers de jeunes, qu'elle en violerait le principe même.</p> <p>Déjà saturé par l'afflux d'automobiles (de parents d'enfants fréquentant tous les établissements d'enseignement du quartier) aux heures de pointes du matin et du soir, l'arrivée prochaine d'une succursale de la SQDC ne ferait qu'exercer encore davantage de pression sur la fluidité tant de Van Horne que les rues en périphérie</p> <p>Même chose pour les piétons, dont les étroits trottoirs sur Van Horne sont déjà largement foulés par l'afflux d'étudiants sortant ou arrivant de la station de métro d'en face. On a qu'à se rappeler ou avoir observé les longues files d'attente à l'extérieur des SQDC pour imaginer comment l'arrivée d'une succursale de la SQDC empirerait la situation et pourrait potentiellement aussi menacer la sécurité des piétons qui la fréquente</p> <p>À l'aube de chantiers importants qui seront entrepris sur Van Horne l'année prochaine et suite à des années de dégradation de son environnement commercial, il importe de réfléchir à la stratégie de valorisation commerciale que l'arrondissement, ses commerçants et ses citoyens veulent mettre de l'avant, avant que ce type de commerce s'y implante sans que nous sachions les impacts sur les activités commerciales de l'avenue. Nous ne pouvons ignorer les craintes de nos citoyens quant à l'effet boule de neige potentiel sur l'arrivée éventuelle de commerces de nature connexe (i.e. vapoteuse, etc)</p> <p>Question: Compte tenu de la vive réaction de parents et citoyens à l'arrivée d'une succursale de la SQDC dans le quartier, nous demandons à l'arrondissement de modifier son règlement de zonage afin d'interdire ce type de commerces sur son territoire. L'arrondissement entend-t-il le faire? (Dépôt de pétition)</p>
Carol Bassil	<p>Bonsoir, L'Association des parents d'élèves du Collège Stanislas de Montréal - ApecsM souhaite déposer virtuellement la pétition que nous avons fait circuler concernant le futur point de vente de la SQDC à Outremont et ce au conseil d'arrondissement de ce soir, soit le 13 décembre 2021.</p> <p>Vous trouverez donc ci-joint la pétition en question, que vous pouvez consulter d'ailleurs en suivant le lien ci-dessous, ainsi que la liste des signataires.</p> <p>Inquiétudes concernant le futur point de vente de cannabis à Outremont</p> <p>(Dépôt de pétition)</p>
Stéphane Goyette	SQDC -Moratoire
Anouk Dansereau	Resserrement des règles du CCU pour l'affichage commerciale, cela s'adresse à la présidence du CCU
Anouk Dansereau	Chalet du parc Outremont : Demande de moratoire sur projet de rénovation afin de respecter le patrimoine intégral du chalet et les finances de l'arrondissement
Celine Forget	Démocratie

CA21 16 0375

Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 25 novembre 2021, à 11 h 30

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la Loi sur les cités et villes

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Caroline Braun

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenue le 25 novembre 2021, à 11 h 30.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA21 16 0376

Appuyer le projet de rénovation du Cepsum de l'Université de Montréal dans le cadre du « Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRES) » du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) du gouvernement du Québec et s'engager à convenir d'une entente de services pour l'utilisation de ce dernier

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217010004;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Marie Potvin

D'APPUYER le projet de rénovation du CEPsum de l'Université de Montréal afin que ces derniers puissent soumettre une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRES)

DE CONVENIR d'une entente de services avec le CEPsum afin que cette installation demeure accessible à l'ensemble de la population de l'arrondissement

VOTE

Votent en faveur: Laurent Debois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1217010004

CA21 16 0377

Accorder un contrat à XO Construction inc. pour des travaux de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Outremont pour un montant de 890 366,40 \$, taxes incluses - Appel d'offres public OUT-TRV21-21 - 3 soumissionnaires - Autoriser une dépense totale de 1 157 476,27 \$, incluant les taxes, les frais incidents (89 036,64 \$, taxes incluses) et le budget de contingences (178 073,23 \$, taxes incluses) - Dépense provenant du fonds des parcs et d'une subvention du programme de réfection et de verdissement des parcs locaux

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218145004;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Caroline Braun

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 890 366,40 \$, toutes taxes incluses, à l'entrepreneur XO Construction inc. pour l'exécution des travaux de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Outremont suite à l'appel d'offres public OUT-TRV21-21 (3 soumissionnaires conformes);

D'AUTORISER une dépense de 890 366,40 \$, toutes taxes incluses, à XO Construction inc. pour l'exécution des travaux de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 178 073,23 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'AUTORISER une dépense de 89 036,64 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

D'AUTORISER une dépense totale de 1 157 476,27 \$, incluant les taxes, le budget de contingences et le budget d'incidences;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 74,7 % par la ville centrale, pour un montant de 864 722,90 \$, taxes incluses, et à 25,3 % par l'arrondissement d'Outremont, pour un montant de 292 753,37 \$, taxes incluses.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1218145004

CA21 16 0378

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement d'Outremont pour l'année 2022

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1213711012;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022 tel qu'indiqué au sommaire décisionnel, séances qui ont lieu dans la salle du conseil au 530, avenue Davaar, à Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1213711012

CA21 16 0379

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement de zonage (1177) afin de régir l'usage « vente de cannabis et des produits connexes s» sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Le projet de règlement a été déposé aux élu(e)s avec le sommaire décisionnel;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le Maire Laurent Desbois donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage 1177 afin de régir l'usage « vente de cannabis et des produits connexes » sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement de zonage (1177) afin de régir l'usage « vente de cannabis et des produits connexes » sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement*

40.01 1217776010

CA21 16 0380

Adoption d'un premier projet de règlement - Règlement modifiant le règlement de zonage (1177) afin de régir l'usage « vente de cannabis et des produits connexes » sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

ATTENDU la volonté du conseil de l'arrondissement de limiter l'accès aux points de vente de cannabis à des fins récréatives;

ATTENDU la proximité entre les zones commerciales et les zones institutionnelles et communautaires dans l'arrondissement d'Outremont;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1217776010;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

DE DÉPOSER au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19)*, le projet de *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* régissant l'usage « vente de cannabis » afin qu'il puisse être implanté uniquement à une distance minimale de 150 mètres d'une zone PB;

DE DONNER un avis de motion pour le *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* limitant l'usage « vente de cannabis » afin qu'il puisse être implanté à une distance minimale de 150 mètres d'une zone PB;

D'ADOPTER un premier projet du *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* limitant l'usage « vente de cannabis » afin qu'il puisse être implanté à une distance minimale de 150 mètres d'une zone PB;

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

« **DE DEMANDER** à la direction d'arrondissement d'organiser une soirée d'information au début de la tenue de la consultation écrite, en virtuel ou en présentiel, avec un avis distribué aux citoyens résidants près des zones identifiées dans le projet de règlement. »

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE :

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau,
Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1217776010

CA21 16 0381

Adoption - Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation

ATTENDU QUE la Société de développement commercial (SDC) Laurier Ouest Outremont a procédé, le 29 septembre 2021, à l'adoption de son budget 2022 selon les dispositions de l'article 458.25 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et des articles 33 et 34 du *Règlement sur les sociétés de développement commercial* (2004-16);

ATTENDU QUE la pandémie de la COVID-19 a eu des conséquences exceptionnelles sur les revenus des membres de la SDC Laurier Ouest Outremont et a également entraîné une baisse du nombre d'adhérents;

ATTENDU QUE la SDC Laurier Ouest Outremont a résolu, lors de cette même assemblée, de geler les taux de cotisations des membres pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le Service des finances de la Ville de Montréal continuera, pour l'année 2022, à prendre à sa charge les activités d'imposition et de perception des cotisations des membres de la SDC Laurier Ouest Outremont;

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 décembre 2021 et que des copies ont été transmises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1216347012;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et imposant une cotisation*. L'objet de ce règlement est d'approuver le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest - Outremont pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1216347012

CA21 16 0382

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Outremont (exercice financier 2022)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 décembre 2021 et que des copies ont été transmises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel ainsi qu'au sommaire addenda portant le numéro 1213711011;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, avec changements, le *Règlement modifiant le règlement sur les tarifs (exercice financier 2022)*. L'objet de ce règlement vise à adopter les tarifs applicables aux biens et services de l'arrondissement pour l'année 2022.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1213711011

CA21 16 0383

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Introduire un pouvoir d'ordonnance du Conseil d'arrondissement en lien avec l'application des dispositions du présent Règlement

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 décembre 2021;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 décembre 2021 et que des copies ont été transmises aux élu(e)s lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1215069030;

Il est proposé par Caroline Braun

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER, sans changement, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171). L'objet de ce règlement vise à introduire un pouvoir d'ordonnance en lien avec l'application des dispositions du *Règlement relatif à la circulation et au stationnement* (1171).

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1215069030

CA21 16 0384

Adopter, en vertu du Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (AO-530), une résolution visant les immeubles situés au 505, avenue Champagneur, 755, avenue Dunlop, 49, avenue Joyce et 1020, avenue Laurier

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé favorablement, à la séance du 1^{er} décembre 2021, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement AO-530;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1219140001.

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au :

755, avenue Dunlop :

Avec les réserves suivantes :

- Au dernier étage de l'agrandissement, puisque ce dernier est réalisé dans le prolongement du volume existant, proposer un traitement plus classique pour les nouvelles fenêtres du mur arrière et du mur latéral. Pour ce faire, reprendre le modèle existant de la guillotine 50/50 jumelée ou non. De plus, reproduire l'allège en béton et le linteau de briques en soldat.
- Réduire la largeur de la terrasse au sol afin de bonifier le couvert végétal et de limiter la largeur de la terrasse à celle de l'agrandissement.

Et la suggestion suivante :

- Afin de simplifier la structure de la terrasse du rez-de-chaussée, de fines colonnes en acier pourraient être ajoutées au besoin.

505, avenue Champagneur :

Avec la réserve suivante :

- Pour le parement du mur mitoyen, utiliser une brique d'argile de couleur rouge semblable à la brique du mur arrière ou utiliser la brique récupérée du mur existant.

49, avenue Joyce :

Avec les réserves suivantes :

- Pour les nouveaux garde-corps, installer des garde-corps tels que représentés dans les perspectives 3D, soit l'option 1.
- Sur l'avenue Joyce, au premier étage, réduire la largeur des balcons de 24" afin de préserver un dégagement entre les éléments architecturaux de la façade et les balcons.
- Préserver les équerres existantes des balcons et les réinstaller.
- Avant la délivrance du permis, pour les balcons, fournir des plans signés et scellés par un architecte et un ingénieur en structure.

Et les suggestions suivantes :

- Puisque les balcons sont agrandis, le nombre d'équerre pourrait être augmenté en reproduisant le modèle existant.
- Restaurer les portes et fenêtres des balcons. Dans l'éventualité où ces composantes sont à remplacer, privilégier un modèle tel que l'existant.

1020, avenue Laurier :

Sans réserves.

VOTE

Votent en faveur: Laurent Desbois, Marie Potvin, Caroline Braun, Valérie Patreau, Mindy Pollak

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1219140001

CA21 16 0385

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères de l'arrondissement d'Outremont

DÉPÔT des déclarations d'intérêts pécuniaires des conseillères de l'arrondissement d'Outremont, tel que prévu par la loi.

60.01 1213711013

CA21 16 0386

Informé le conseil de l'arrondissement de la conclusion d'une entente dans le cadre du Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) entre la Ville de Montréal et Gestion 480 Querbes inc. en vue du versement des contributions de 911 098 \$ pour le volet social et de 911 098 \$ pour le volet abordable pour le projet sis au 440-480, avenue Querbes et de la signature de ladite entente, pour et au nom de l'arrondissement, par M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement adjoint, gestion du territoire, du patrimoine et des services administratifs

ATTENDU les modalités du *Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)*;

ATTENDU QU'IL est prévu à l'article 51.1 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)* que tout pouvoir ou responsabilité qui relève de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement est délégué au fonctionnaire de niveau 2 concerné par ce règlement et aux fonctionnaires responsables;

ATTENDU QUE les fonctionnaires de niveau 2 identifiés au règlement de délégation sont les directeurs d'arrondissement adjoints et qu'en l'occurrence, le directeur adjoint concerné par le *Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)* est Monsieur Jean-François Meloche;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1218358035;

D'INFORMER le conseil de l'arrondissement de la conclusion d'une entente dans le cadre du *Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041)* entre la Ville de Montréal et Gestion 480 Querbes inc. en vue du versement des contributions de 911 098 \$ pour le volet social et de 911 098 \$ pour le volet abordable pour le projet sis au 440-480, avenue Querbes et de la signature de ladite entente, pour et au nom de l'arrondissement, par M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement adjoint, gestion du territoire, du patrimoine et des services administratifs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

60.02 1218358035

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 14.

70.01

Laurent Desbois
Maire de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 10 janvier 2022.